

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le deux du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

*Sont présents* : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Eric MAILLET, Julien LAURENT, Emmanuel FRANCHINI, David GUZZON, Nicolas PAILLARD et Jean-Sébastien GRESARD.

*Secrétaire de séance* : Monsieur David GUZZON.

Madame le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour, accord à l'unanimité des présents.

## **1/ Approbation du Compte Rendu du 14 Septembre 2015**

Le Procès-Verbal du 14 Septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

## **2/ Subventions Secours Populaire Français et Bibliothèque de l'Hôpital**

Madame le Maire nous rappelle que nous avons mis 150 €uros en provisions pour les subventions aux associations pour l'année 2015. Cette somme n'étant pas nominative, nous devons par délibération nommer les associations qui nous font une demande.

Le Secours Populaire Français pour la somme de 50 €uros.

La Bibliothèque de l'hôpital de Besançon pour la somme de 30 €uros.

Le Conseil Municipal valide ces deux subventions à l'unanimité des présents.

## **3/ Subvention Souvenir Français (Adhésion)**

Madame le Maire nous informe d'une réunion avec le Souvenir Français à Pontarlier, lors de celle-ci le Souvenir Français nous a confirmé de sa participation financière pour la réfection de notre Monument aux Morts, en contrepartie le Souvenir Français souhaiterait que la commune adhère à leur association pour un montant de 20 €uros par an. Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au Souvenir Français à l'unanimité des présents.

## **4/ Tables école et Barrières cimetière**

Madame le Maire nous fait part que lors du conseil précédent il a été décidé de vendre les tables d'école au prix de 25 €uros la pièce.

Les barrières du cimetière ont été vendues pour 420 €uros. Etant donné qu'on est en co-paroisse avec les communes, du Touillon et Loutelet et Fourcatier Maison Neuve, nous donnerons à chacune 25 % de la somme de la vente des barrières.

Le Conseil Municipal accepte ces deux propositions à l'unanimité des présents.

## **5/ R.P.I. (Syndicat)**

Suite à la dernière réunion des écoles, Madame le Maire nous avise d'une proposition de créer un Syndicat regroupant les communes du R.P.I. Le Conseil Municipal valide la proposition de créer un Syndicat à l'unanimité des présents, soit 10 voix pour.

## 6/ Concession abri de chasse

Madame le Maire nous informe que nous avons reçu un courrier de l'ONF pour qu'on régularise avec l'ACCA de Saint Antoine, la concession que nous avons avec eux pour l'abri de chasse qui se situe aux quatre chemins. Par vote à main levée, à l'unanimité des présents, il est convenu de renouveler la mise à disposition gratuite de la cabane de chasse à l'ACCA.

## 7/ Déneigement

Nous avons envoyé un courrier à trois entreprises pour le déneigement de notre commune, hiver 2015 - 2016. Une entreprise n'a pas répondu, une autre ne peut donner suite à notre demande et la troisième l'entreprise LONCHAMPT nous propose un contrat de 3 ans avec les mêmes tarifs que l'année dernière pour cette prochaine saison.

- 510 € HT voiries et particuliers
- 331 € HT voiries seules
- 

En cas d'enlèvement de la neige, 85 € de l'Heure tracteur + benne  
+ 85 € de l'Heure chargeur

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents cette proposition.

Un nouveau document sera distribué aux Administrés pour accepter d'être déneigé par cette entreprise mais à savoir, que **seul le chemin d'accès aux maisons** sera fait avec un jalonnement au préalable.

## 8/ Noël

Madame le Maire demande aux personnes qui ont géré les colis des personnes âgées et les cadeaux des enfants l'année dernière, de reconduire ce travail pour cette année. Pour l'ensemble de ces achats, le budget reste identique à 2014. La commune prend également à sa charge le goûter du spectacle de Noël. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents cette proposition.

## 9/ Indemnité de Conseil Comptable

Madame le Maire nous rappelle que tous les ans nous recevons un décompte de l'indemnité de conseil que nous devons payer à notre responsable du trésor public Madame CHAMEL. Pour l'année 2015, cette indemnité s'élève à 376.93 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## 10/ Urbanisme

Par rapport au projet d'un futur lotissement privé, Madame le Maire a reçu un courrier d'un propriétaire d'une parcelle de ce futur projet et nous en fait la lecture. Pour ce futur lotissement, la commune avait donné un accord de principe en Mars 2014 pour vendre une partie de la parcelle 1011 afin que les futurs propriétaires aient un peu d'aisance, mais ceci était pour 5 voire 6 maisons.

A l'heure actuelle le projet comporte 8 maisons, ceci ne nous convient pas.

Après discussion, Madame le Maire demande le vote, deux personnes ne prennent pas part au vote et le restant du Conseil Municipal sont contre, soit 8 voix contre.

Il n'y aura donc pas de vente de terrain pour ce projet.

## 11/ Eau

Suite à une erreur lors du relevé de compteur en 2014 à l'entreprise BOUCARD et au vue du peu de

consommation qu'il y a au sein de cette entreprise, il est souhaitable de les rembourser. Nous leur devons la somme de 93 € donc, le remboursement à cette entreprise est accepté à l'unanimité des présents, soit 10 voix pour.

## **12/ Questions diverses**

- La Société Présence Verte (téléassistance) a proposé ses services à notre commune. Le Conseil est contre à l'unanimité car il s'agit d'une entreprise privée, chaque habitant peut, s'il le souhaite se faire installer ce dispositif.
- Une demande est faite pour mise à disposition d'une salle pour des séances de Sophrologie. Ces séances se feront par petits groupes, le Conseil Municipal est d'accord de prêter gratuitement la salle de Mairie à cette habitant du village.
- Monsieur Olivier RETHORE nous a envoyé un courrier pour nous informer qu'il arrête son activité. (camion pizza)
- Remerciement de Monsieur Léonel CHABOD pour le voyage offert par la Commune lors de son départ à la retraite.
- Les parcelles C et T ont été vendues par Adjudication à 88,53 € à l'entreprise LARESCHE.
- Discussion sur le devenir de la Société de Fromagerie, le nouveau président est Monsieur Anthony VUEZ.
- Les travaux dans l'appartement au-dessus de l'école sont commencés et suivent leurs cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.